

SP9 MOBILITÉ POUR LES USAGERS VULNÉRABLES

Recommandations pour les décideurs :

Les usagers vulnérables que sont les piétons et les cyclistes sont associés à des modes de mobilité durable, c'est-à-dire des modes doux et non-motorisés en ce sens que la motricité douce ne permet pas d'atteindre des vitesses élevées comme les moyens de déplacement motorisés. La mobilité douce que représentent la marche et le vélo constitue un mode de transport propre et sans nuisance environnementale. Dans un souci de développement durable, ces modes de transport doivent être valorisés et par conséquent, les administrations routières et les gestionnaires de réseaux routiers doivent adapter les infrastructures routières pour assurer un partage de la rue qui soit favorable à la marche et au vélo pour la rendre plus sécuritaire et plus conviviale. Cette approche nécessite de prendre en compte les conditions qui permettent d'améliorer la sécurité des usagers vulnérables par l'adoption et l'implantation de politique qui permettent d'une part, d'orienter les décideurs sur les besoins à l'égard des infrastructures, du cadre légal et des services et, d'autre part, de définir des actions pour informer et sensibiliser la population dans le but d'encourager les modes de mobilité durable.

La mixité des modes doit être analysée du point de vue de la sécurité et celui de la mobilité. Cette question est cruciale et particulièrement pour les pays en développement où les besoins relatifs à la sécurité et à la mobilité vont en augmentant.

Il importe de donner aux personnes à mobilité réduite la possibilité de se déplacer dans des conditions similaires à l'ensemble de la population. L'accessibilité devrait être assurée du lieu de départ jusqu'à la destination. Par ailleurs, les aménagements et la signalisation doivent également prendre en compte les besoins d'une population vieillissante.

Dans un contexte de durabilité, les élus et les gestionnaires de réseaux doivent veiller à préserver la qualité de l'accessibilité dans le temps. Sur la question des coûts, les décideurs doivent être conscients qu'il est préférable et plus économique de considérer dès le début d'un projet les besoins associés aux déplacements de l'ensemble des usagers vulnérables.

Finalement, une attention spéciale devrait être portée aux travaux routiers. Ces derniers devraient être réalisés de manière à maintenir les accès pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'à l'ensemble des piétons.

Aspects techniques

Les modes de mobilité durable doivent être considérés comme un mode particulier de transport requérant des infrastructures adéquates afin d'assurer la sécurité et le confort des usagers et d'améliorer la qualité de vie. De fait, la prise en compte de la motricité douce dans les aménagements routier fait appel à une expertise adéquate et les mesures mises en place doivent être adaptées au contexte local.

Des aménagements adéquats pour les cyclistes, les piétons, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite sont recommandés. Il en est de même pour les différents types d'équipement comme les feux pour piétons, les signaux sonores avec bouton poussoir ainsi que les revêtements tactiles. Or, de nouveaux concepts de signaux sonores qui présentent des particularités telle que l'alternance du signal sonore d'un côté à l'autre de l'intersection semble assurer un meilleur alignement des piétons avant et pendant la traversée. De nouveaux systèmes de détection permettent de contrôler le temps alloué à la traversée et de détecter des piétons qui désirent traverser. Des dispositifs permettant par exemple, de guider une personne ayant une déficience visuelle ou une personne en fauteuil roulant selon un itinéraire adapté à leur besoin spécifique sont en cours de développement. Dans un futur qui n'est pas si lointain, les concepteurs devront intégrer ces dispositifs dans leurs aménagements.

Recommandations à l'AIPCR

Alors que la situation en termes d'accidents de la route s'améliore dans les pays à revenu élevé, elle se détériore dans la plupart des pays en développement. Dans une proportion alarmante, les accidents impliquent les usagers de la route les plus vulnérables que sont les piétons, les cyclistes, les personnes à mobilité réduite, les personnes ayant un handicap bref, les personnes ne disposant d'aucune protection. La nécessité de concevoir un environnement routier adapté aux besoins de l'ensemble des usagers vulnérables est largement reconnue. En outre, certaines conditions doivent être rencontrées pour améliorer la sécurité des usagers des modes de mobilité durable. Les organisations routières internationales et l'AIPCR, via leur mission de diffusion de l'information à l'égard des meilleures pratiques, sont en mesure d'agir pour influencer et encourager la prise en compte des usagers vulnérables dans la conception et l'aménagement des routes. Dans un contexte de développement durable, où on incite à l'utilisation de modes de mobilité durable, des principes généraux doivent guider les décideurs et les concepteurs. Par ses activités, l'AIPCR est en mesure d'orienter les réflexions à ce sujet.